15 Janvier 1790

FRC.2.
11155
Case
FRC
17649

RÉPONSE

A

MM. LES OFFICIERS

DE

LA GARNISON DE LILLE,

PAR M. DUBOIS DE CRANCÉ, Membre de l'Assemblée Nationale, & Secrétaire du Comité Militaire.

MESSIEURS,

J'AI dû être d'autant plus affligé du mécontentement que vous avez témoigné de mon opinion sur le recrutement de l'armée, que je n'avois d'autre intention que celle de remplir un devoir que vous-mêmes m'aviez prescrit. J'avois sous les

THE NEWBERRY LIBRARY

yeux un Mémoire intitulé : *Vices & abus de la Constitution actuelle du Militaire François, dénoncés à l'Assemblée Nationale par les Officiers des Régimens Colonel-Général, la Couronne, Condé, Infanterie, & des Chasseurs à cheval des Evêchés, composant la Garnison de Lille.* Ce Mémoire, soussigné des Membres du Comité de la Garnison de Lille, élus par les Officiers desdits Régiments, portant acte d'adhésion du Régiment de Penthièvre à Bapaume, en date du 6 Septembre 1789, *imprimé à Lille chez Léonard Danel*, m'a été recommandé par M. Bailleul, Député du Perche à l'Assemblée Nationale. J'ai cru, Messieurs, me conformer à vos vues, en réclamant contre un abus qui vous a paru si criant, que vous en avez fait le premier article de votre dénonciation. J'y ai trouvé, page 5, ces expressions mot pour mot : *la majeure partie des soldats, tirée du rebut des grandes villes & de gens souvent sans aveu, est un des plus grands abus.....* Voilà, Messieurs, précisément ce que j'ai dit, & je n'ai rien dit de plus. J'aurois été bien malheureux, puisque les esprits étoient disposés à me donner des torts, si j'avois ajouté ce que je trouve à la suite de ce paragraphe de votre Mémoire que je viens de citer ; en voici les expressions littérales : *c'est au vice de cette composition que*

le Soldat, maintenant classé au dernier rang de la Société, doit l'état de dégradation où il est tombé dans l'opinion publique; le vagabond comme le Citoyen, tout est égal au Recruteur, pourvu que l'homme ait la taille requise & qu'il coûte peu d'argent. Certainement, Messieurs, sans désapprouver le zèle très-estimable qui a motivé votre opinion, elle m'a paru trop rigoureuse : je n'ai jamais pensé *que le Soldat soit aujourd'hui classé dans le dernier rang de la Société;* il est toujours notre frère, notre fils, notre ami, il est Citoyen enfin, & il a de plus le glorieux titre de défenseur de la Patrie.

Rendez donc justice, Messieurs, à un homme qui a passé toute sa vie sans reproche, qui n'a eu d'autre but que celui de remplir votre intention, d'améliorer le sort du Militaire, & d'ajouter encore, s'il est possible, à l'estime qui lui est due. Que deviendront les bons Citoyens, quel zèle oseront-ils mettre à la chose publique, si, lorsqu'ils veulent attaquer le vice, la vertu même s'y oppose ?

Notre tâche est assez pénible, Messieurs, pour mériter quelque indulgence; mais je ne crois pas en avoir besoin pour mes sentimens; ma conscience est pure, & je poursuivrai le bien que je désire, avec le zèle & la franchise que je dois à

mes camarades ; je suis trop sûr de mes motifs pour ne pas mériter leur estime.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

DUBOIS DE CRANCÉ.

A Paris, ce 15 Janvier 1790.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.